

Le responsable de groupe (chef de groupe)

Mandat

Le responsable de groupe reçoit du commissaire de district le mandat d'assurer le vécu scout dans le groupe. La durée du mandat est d'un an ou deux, selon les règlements généraux du groupe, et il est renouvelable.

Exigences

- Avoir 25 ans ou plus
- Avoir des aptitudes à :
 - travailler en équipe
 - gérer des adultes
 - communiquer efficacement
- Avoir du leadership
- Être suffisamment disponible
- Détenir le brevet Badge de bois ou le Noeud de Cabestan violet ou s'engager à l'obtenir dans un délai fixé par le district. Aussi, s'engager dans un processus de formation continu relatif aux exigences de son poste
- S'engager à respecter le Code d'éthique ainsi que les règlements en vigueur dans son district
- Remplir sa demande de vérification d'antécédents judiciaires, dans les délais prévus.

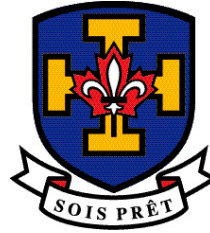
Tâches et responsabilités

Ces tâches et responsabilités se font souvent avec un adjoint et la participation des animateurs. Nous vous présentons ici une liste exhaustive de toutes les tâches et responsabilités qui peuvent incomber au responsable de groupe, mais vous ne devez pas oublier que pour vous permettre d'acquiescer ces tâches vous pouvez avoir l'aide d'un adjoint et de tous les animateurs.

Soutenir les unités pour s'assurer de la qualité de l'animation dans le groupe

- a) Superviser les équipes d'animation de son groupe





- b) S'assurer de la qualité de l'animation avec les équipes d'animation
- c) S'assurer de la formation et du perfectionnement de chacun des animateurs sous sa responsabilité
- d) Superviser les activités de chacune des unités
- e) Présenter un rapport d'activités passées et futures aux parents lors de l'assemblée générale du groupe
- f) Voir à ce que chacune des équipes d'animation rencontre les parents des jeunes de son unité au cours de l'année
- g) S'occuper l'accueil des recrues au sein des équipes d'animateurs et des gestionnaires et au cheminement particulier de chacun
- h) Veiller à ce que les adultes du groupe respectent le Code d'éthique
- i) S'assurer que les animateurs respectent les principes fondamentaux du scoutisme et appliquent le programme des jeunes propre à son groupe d'âge
- j) Se préoccuper de préparer une relève en animation.

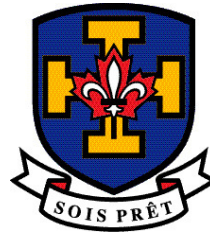
Coordonner le travail des adultes du groupe

- a) S'assurer du bon fonctionnement des unités et du conseil de gestion, dépendant de la méthode de fonctionnement utilisée, en veillant à ce que chacun assume son rôle et son engagement
- b) Favoriser l'implication de chacun dans le scoutisme et dans son milieu
- c) Assurer la coordination de l'animation du groupe par le biais du comité d'animation dont il a la responsabilité
- d) Favoriser la collaboration positive des parents à l'éducation de leur enfant
- e) Superviser l'application des politiques, normes et règlements du groupe et du district ainsi que du Code d'éthique pour tous les gestionnaires et les animateurs
- f) Participer ou délègue un représentant à toute réunion à laquelle il est invité et fait rapport
- g) Faciliter la communication entre tous les adultes impliqués dans le groupe
- h) Siéger au conseil de gestion.

Formalités

- a) Veiller à l'ouverture, à la mise à jour et à la fermeture des dossiers des adultes
- b) Faciliter aux bénévoles l'accès aux différents services
- c) Évaluer, approuve les programmes de camps et délivre les permis de camps et de sorties des unités selon les normes du district
- d) Nommer les animateurs des unités sur la recommandation des responsables d'unité
- e) Recommander la nomination des responsables d'unités au district
- f) Faire régulièrement rapport de ses activités au commissaire de district et communiquer à qui de droit toute information détenue





- g) Voir au recensement des membres du groupe
- h) Approuver les inscriptions aux activités de formation
- i) Voir à ce qu'un calendrier des activités du groupe soit élaboré pour l'année en concertation avec tous les intervenants du groupe

Favoriser le développement du groupe et sa représentativité

- a) S'assurer de la continuité du scoutisme par la mise en place d'unités pour chacun des groupes d'âge
- b) Voir à l'élaboration, en concertation avec les membres du groupe, d'un « plan de groupe » avec des objectifs à court, moyen et long terme et en assure le suivi
- c) Sensibiliser les intervenants au souci de recruter des animateurs
- d) Communiquer aux autorités compétentes les demandes et besoins des bénévoles sous sa responsabilité
- e) Représenter son groupe dans son milieu et auprès des autres instances du mouvement
- f) Voir à l'ouverture et à l'implication de son groupe dans son milieu
- g) Veiller à ce que les réalisations des adultes de son groupe soient reconnues
- h) Faire connaître le mouvement dans son milieu

Animer le groupe

- a) Favoriser la qualité des liens et des communications entre les gestionnaires et les animateurs
- b) Susciter l'intérêt et la participation du groupe à la vie de secteur et du district
- c) Proposer au conseil de gestion ou, selon le cas, forme tout comité jugé nécessaire au bon fonctionnement de son groupe et peut s'adjoindre des personnes pour le seconder
- d) S'assurer de la participation d'un agent de développement spirituel
- e) Véhiculer l'information à ses équipes d'animation et à son conseil de gestion

